

COM(2025) 701 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 novembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 novembre 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de décision du Conseil relative à la signature de la convention
établissant la Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine

E 20192

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**